



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## navigation

Question écrite n° 48605

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement quelles dispositions il compte appliquer sur l'ensemble du territoire français en matière de retards d'avions. Précisément, à l'approche de l'été et des départs en vacances, il est fréquent que d'importantes perturbations du trafic aérien interviennent. Afin que les usagers de ce service public obtiennent la satisfaction de leurs besoins d'intérêt général dans les meilleures conditions, il le remercie donc de l'informer des mesures qui seront prises à cette période d'affluence dans le but d'assurer également une régulation cohérente de l'espace aérien français.

## Texte de la réponse

La forte augmentation du trafic aérien constatée ces dernières années s'est traduite par une augmentation des retards, dont une partie est imputable au système de contrôle de la circulation aérienne. Cette situation a été aggravée de façon conjoncturelle en 1999 par les opérations militaires au Kosovo. Afin de répondre à la demande, un programme d'actions a été mis en oeuvre qui commence à porter ses fruits. C'est ainsi que les retards dus au système de contrôle aérien ont été ramenés, pour les six premiers mois de l'année 2000, à un niveau inférieur à celui enregistré à 1997, malgré une augmentation de trafic de près de 24 %. Cette tendance se poursuit, en dépit d'une situation météorologique qui a fortement perturbée le trafic aérien pendant l'été. Tout d'abord, les services de l'aviation civile construisent ou agrandissent des centres de contrôle et de nombreuses tours de contrôle et blocs techniques, De nouveaux outils de contrôle sont mis en place et de nombreux équipements et systèmes informatiques modernisés. Plus d'un milliard de francs est investi à cette fin chaque année. En outre, l'espace aérien a été réorganisé. Un nouveau réseau de routes à l'échelle européenne a été mis en place au début de 1999. L'espace aérien français a été réaménagé en 1999 et en début d'année 2000. Plusieurs secteurs de contrôle ont été créés et une meilleure répartition du trafic entre les deux centres de contrôle du sud de la France a été mise en oeuvre. La coordination entre les organismes civils et militaires a été renforcée afin d'améliorer l'écoulement du trafic civil, notamment en période de pointe. Enfin, les recrutements de contrôleurs aériens ont été accélérés au-delà des prévisions du protocole signé en 1997, avec 90 recrutements en 1999 et 180 au titre de 2000. Ces différentes actions s'inscrivent dans le cadre de la coordination européenne au sein d'Eurocontrol, qui joue un rôle essentiel pour l'harmonisation et la réalisation des grands projets techniques et opérationnels à l'échelle continentale. La France entend soutenir les initiatives permettant d'augmenter concrètement les capacités du système de contrôle aérien, tout en maintenant le haut niveau de sécurité actuel, dans le respect du principe de subsidiarité.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48605

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé** : équipement et transports  
**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 juillet 2000, page 4093

**Réponse publiée le** : 9 octobre 2000, page 5787